

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Déclenchement des sirènes raccordées au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)



Mercredi 6 février 2019 à 12h00

Le SAIP permet la diffusion d'un signal par les autorités. Son objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave. L'ensemble du réseau de sirènes sera déclenché à 12 heures.

Au cours de cet exercice, la population ne devra pas se confiner.

Les communes concernées sont :

1° Communes où sont implantées les sirènes SAIP

ABIDOS, ABOS, ARTIX, ASCAIN, BESINGRAND, BIZANOS, CIBOURE, DENGUIN, HENDAYE, JURANÇON, LABASTIDE-CEZERACQ, LACQ-AUDEJOS (2), LAGOR, LAHOURCADE, MASLACQ, MONEIN, MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE (3), MOURENX, NogUères, OS-MARSILLON, PARDIES, PAU, SAINT-JEAN-de-LUZ, SAINT-PEE-sur-NIVELLE, TARSACQ

2° Autres communes situées dans le rayon de la sirène ARESSY, ARTHEZ-de-BEARN, ARBUS, BILLERE, GELOS, IDRON, LABASTIDE-MONREJEAU, PARBAYSE, SERRES-SAINTE-MARIE, URDES, URRUGNE.

Système d'alerte et d'information des populations

Déroulement de l'alerte :



